L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 MARS 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, 29 MARS 1871.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eug. Tourné, à 11 heures, au Importers' Bonded Warehouse, rue Peters, entre Conti et Bienville—60 barriques vin rouge, 4 futailles cognac, ail, huile, savon, vinaigre et ale. De plus, à l'entrepôt de Blanchin & Giraud, rue de la Vieille-Levée—1809 caisses de vin rouge et vin blanc.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face de la rue St Philippe—oranges et limons.

Par Hoffman, Marks & Co.—Au No 33 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Troupes Walhalla & Bioplastic, et Gaieté Comique.

ST-CHARLES — Enoch Arden.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

L'Emeute de Paris ET LA PRESSE DE NEW-YORK.

Les journaux français de New York se prononcent énergiquement contre la stupide insurrection des faubouriens de Paris. Voici un extrait de l'article du *Courrier des Etats-Unis*:

Quant à présent, il y a un homme au monde qui doit être heureux, c'est M. de Bismark. Il devait entrer dans ses plans de nous léguer la guerre civile pour compléter son œuvre de décadence et de ruine; le second acte de son triomphe commence. Avec l'ordre, avec la paix intérieure, avec la renaissance du travail et l'organisation de la liberté, la France pouvait se relever, payer sa dette, s'exercer à l'économie et aux fortes vertus; enfin ressaisir sa puissance et reconquérir ce qu'elle a perdu. Avec l'anarchie, c'est la ruine consommée, le commerce anéanti, l'industrie paralysée, les sources de la vie et de la fortune publique taries; c'est le crédit, qui seul pouvait, en ce moment suprême, nous tirer de l'abîme, absolument sourd à notre appel.

Les conséquences sont faciles à déduire: c'est la misère et son hideux cortège; ce sont aussi nos obligations protestées, et bientôt de nouveau l'ennemi inondant le pays, dévastant, et pillant, envahissant les régions épargnées, les mettant à contribution et à sac, enlevant le dernier sou et brisant le dernier meuble du dernier hameau; enfin c'est le Prussien débarrassé à jamais de l'obsession de notre vengeance noyée dans le sang versé par nos mains fratricides.

Le *Messager Franco-Américain* condamne sans hésiter l'insurrection. Voici quelques paragraphes de son article:

Les nouvelles de France, dont nous donnons plus loin le résumé télégraphique, sont les plus affligeantes qui nous soient parvenues depuis longtemps.

Aujourd'hui, c'est la guerre civile, c'est la plus exécrable des luttes qui a succédé à la glorieuse et légitime défense du sol natal; c'est la capitale de la France qui se déchire de ses propres mains et verse un sang qui n'aurait dû couler que pour la cause de la patrie. Nous sommes donc réduits à dire que les victoires prussiennes et la capitulation de Paris n'ont pas été notre plus grand malheur.

Mais si l'on admet le principe du suffrage universel, il faut pourtant reconnaître qu'un pays doit être gouverné par la majorité, et qu'une minorité n'a jamais le droit d'imposer sa volonté à la nation. Nous parlerons et nous écrirons, nous emploierons tous les moyens rationnels imaginables pour faire prévaloir une conviction, mais nous repousserons toujours avec horreur l'usage de la violence, qui ne prouve jamais que la faiblesse de ceux qui s'en servent. Or, il est évident que les insurgés parisiens n'ont obtenu leur triomphe momentané que par l'emploi de la violence, et si les dépêches n'exagèrent rien, c'est par la terreur qu'ils essayent de se maintenir.

C'est une entreprise absurde, puisqu'ils ont contre eux les neuf dixièmes de la France et les trois quarts au moins de la population de Paris.

Le *Messager Franco-Américain* fait suivre la dépêche annonçant la réquisition de cinq millions faite à la maison Rothschild de la réflexion suivante:

"Après l'assassinat, le vol. Il fallait s'y attendre."

Quant aux journaux américains de New York ils poussent la sévérité jusqu'à la dureté.

"Aujourd'hui, dit le *Herald*, tous les gens bien disposés pour la France et le peuple français ont changé d'avis, et le sentiment universel est que les Français sont absolument incapables de se gouverner eux-mêmes. Autrefois on se vantait avec orgueil d'être citoyen Romain. De nos jours, on est fier de pouvoir dire: 'Je suis Américain, ou Anglais, ou Allemand;' mais quel est l'homme qui n'a pas honte de confesser: 'Je suis citoyen de la France?' Les événements des deux derniers jours ont consterné le monde et beaucoup de gens regardent la France comme une autre Pologne, qui doit être occupée, partagée, anéantie."

Voici comment la *Tribune*, le journal qui a toujours soutenu les *Rouges*, commence son article sur "La Terreur à Paris":

"Pour dépeindre la situation de la France, il suffirait de cette phrase nerveuse du Dr. Holmes:

"L'émeute de Paris tord le cou à la France."

"La conduite du peuple de la grande métropole pendant les deux derniers jours suffira presque pour détruire la faible sympathie qu'il pouvait encore inspirer et qui avait survécu aux folies et aux désastres du siége et de la capitulation."

Le *Times* parle du triomphe éventuel de ceux qu'il appelle les socialistes, et ajoute:

"La majorité respectable du peuple parisien, qui assiste à tout cela avec une apathie qui nous rappelle ce que nous voyons plus près de nous, s'alarmera, et l'Assemblée sera priée de choisir un général auquel elle confiera son épée, comme l'Assemblée de 1848 avait choisi Changarnier. Alors nous aurons une répétition du carnage qui atteignit autrefois les partisans de Barbès et de Blanqui. Seulement la lutte sera plus terrible, et les insurgés résisteront avec plus d'opiniâtreté. Après cela, les trois quarts des Français qui possèdent quelque chose, soit en terre, soit en argent, reviendront à leur foi en un fort régime militaire. On regardera comme impossible l'union de l'ordre et de la liberté, et l'on aura recours à un despotisme, en partie déguisé cette fois, pour rétablir l'ordre à n'importe quel prix."

Le *Journal of Commerce* contient un singulier article.

"Il est heureux, dit-il, pour le peuple affamé de France que les atrocités et le honteux soulèvement de Paris n'aient pas eu lieu avant que le peuple américain soit si généreusement venu à son aide. Non pas que ceux qui souffrent à Paris ou dans les provinces doivent porter la peine des actes infâmes des *Gardes Nationaux*. Ce n'est pas eux qui sont coupables; mais la charité humaine se mesure à la sympathie, et l'Amérique se serait montrée moins libérale si elle avait su que les Français se mettraient à s'entre-déchirer comme des bêtes féroces du moment où ils seraient débarrassés de l'ennemi commun."

Puis il conclut:

C'est simplement un sentiment d'humanité qui nous fait désirer que le reste des contributions américaines aillent exclusivement à la population paisible et tranquille des provinces ou de Paris, et pas un sou aux *gardes nationaux*. Des créatures telles qu'il s'en trouve parmi eux qui cherchent à plonger la France dans l'anarchie et dans la ruine irrémédiable quand ses meilleurs citoyens s'efforcent de sauver le peu qui lui reste, ne méritent pas de l'argent, ou du pain, mais de la poudre et du plomb. Si l'émeute rouge et socialiste de Paris n'est pas étouffée par le gouvernement, le monde apprendra avec un sentiment de satisfaction que les troupes allemandes reviennent sur leurs pas, et que, jusqu'à de meilleurs temps, elles occuperont la cité et d'autres parties de la France, s'il est nécessaire comme garantie du payement des indemnités, — en même temps qu'elles aideront à constituer un gouvernement régulier.

Nous avons déjà expliqué comment les ouvriers des faubourgs qui forment les neuf dixièmes de l'armée des insurgés, se trouvaient revêtus de l'uniforme des gardes nationaux. Le *Journal of Commerce* ne manque donc pas seulement de charité, il manque de justice.

Les journaux américains de la Nouvelle-Orléans ont été unanimes à condamner l'insurrection.

Le sentiment général de la presse aux Etats-Unis est que le peuple français est incapable de *self government*. La faiblesse du gouvernement de M. Thiers et celle de l'assemblée semblent donner raison à ceux qui pensent qu'un gouvernement monarchique peut seul rétablir et maintenir l'ordre en France. Et, cependant, l'occasion était belle pour faire un essai sérieux de la forme républicaine en France.

☞ A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

Compagnie de Soufre et de Mines DE CALCASIEU.

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. GRANET, *Ingénieur en chef des mines de la Compagnie.*

Vers la fin du mois d'octobre dernier, la Compagnie de Soufre et de Mines de Calcasieu, entreprenait le forage d'un puits artésien, dans le but de reconnaître la position, l'allure et la richesse réelle d'une couche de soufre, accidentellement découverte depuis deux ans à peine, par un premier sondage à la recherche d'un gisement de pétrole.

Ce premier sondage venait de traverser un gisement d'huile trop peu considérable pour donner lieu à une exploitation lucrative; il marchait donc toujours en avant dans l'espoir de trouver à une profondeur plus grande, une quantité de pétrole plus considérable, lorsqu'à 443 pieds au dessous de la surface du sol, il a rencontré une couche de soufre de 108 pieds d'épaisseur.

Malheureusement, les personnes qui dirigeaient le forage du puits, ne connaissant pas toute l'importance du précieux métalloïde qui s'offrait à eux, le traversèrent entièrement sans trop se préoccuper de la découverte qu'ils venaient de faire, et après s'être contentées de désigner à la légère la couche trouvée sous le nom de Pure chrystalline Sulphur, ils se lancèrent de nouveau en profondeur, à la recherche du gisement de pétrole qu'ils croyaient trouver plus bas, lorsque par le fait ils l'avaient depuis longtemps dépassé.

La couche de soufre était découverte, sa puissance était approximativement reconnue, mais sa richesse réelle n'était nullement constatée.

C'est pour cette raison que la Compagnie de Soufre et de Mines de Calcasieu, fondée principalement dans le but d'exploiter le soufre découvert, a voulu, avant d'entreprendre le fonçage d'un puits d'exploitation, reconnaître la couche entière par un nouveau sondage et s'assurer de la richesse exacte du minerai qui la compose.

Tel est l'exposé succint des motifs qui ont donné lieu aux travaux de recherches dont nous allons faire connaître les résultats.

Un puits vertical, foncé avec le plus grand soin, par M. Munn, pour qui les travaux de ce genre sont une spécialité, a rencontré la couche de soufre à 428 pieds de profondeur, et l'a traversée dans toute sa puissance de 112 pieds.

Il serait trop long, je pense, et surtout parfaitement inutile de donner ici la description géologique des terrains que nous avons traversés avant d'arriver à la couche de soufre; je me bornerai donc à décrire cette dernière, la seule qui soit réellement importante à étudier.

Le soufre se présente en masses compactes et amorphes d'une couleur pâle, parsemées ça et là de cristaux jaunes.

Il est accompagné d'une gangue calcaire cristalline blanchâtre d'une dureté assez considérable, mais qui se réduit néanmoins facilement en poussière sous le choc du marteau.

On conçoit donc que le travail du trépan dans l'intérieur de cette couche, a dû, pour cette raison même, être long et pénible; et que les débris retirés du puits après chaque battage, ont dû de leur côté, être réduits en poudre plus ou moins fine, suivant la dureté plus ou moins considérable de la partie de la couche battue par l'outil.

Les débris retirés du fond après chaque battage du trépan, ont donné la preuve claire et précise, que la couche entière, du sommet à la base, était d'une richesse exceptionnelle, ainsi que d'une exploitation facile; quant au puits qui doit être foncé pour atteindre le soufre, il n'offrira aucune difficulté sérieuse d'exécution.

La couche commence à la profondeur de 428 pieds et se termine à 540; elle a donc une puissance totale de 112 pieds.

Sa richesse au sommet est de 60 0/0 de soufre. Cette richesse augmente rapidement au fur et à mesure qu'on pénètre plus avant dans l'intérieur de la couche; elle est de 70 0/0 à 441 pieds, à 459 pieds de 80 0/0, à 466 pieds de 83 0/0, enfin à 486 pieds elle atteint 90 0/0.

A partir de cette profondeur, la richesse diminue graduellement; elle passe successivement de 90 à 80 0/0, puis à 75 0/0, revient de nouveau à 80 0/0, et enfin se termine à 68 0/0 à la profondeur de 540 pieds, point qui doit être considéré comme base de la couche.

De 540 à 552 pieds, où s'est arrêté le sondage, le calcaire change de couleur, devient grisâtre et contient encore une certaine quantité de soufre, environ 20 à 30 0/0.

Enfin à 552 pieds, le soufre tend à disparaître.

Telle est la description complète de la couche de soufre que nous avons traversée.

A partir du point où, pour la première fois, l'outil de sondage a frappé le soufre, les précautions les plus minutieuses ont été prises pour recueillir autant que possible tous les débris résultant de l'action du trépan sur la couche qui s'offrait à nous.

Pour chaque avancement de 2 ou 3 pieds en profondeur le trépan était retiré, et l'outil spécial destiné à ramener au jour les substances broyées était descendu à sa place.

Les matières extraites de six en six pieds, étaient réunies, mélangées intimement et analysées le jour même.

C'est ainsi que nous avons obtenu les 18 échantillons que chacun peut examiner au bureau de la Compagnie, No 18 rue Carondelet.

L'analyse générale du soufre ainsi recueilli, opérée par M. Gunn(?), pharmacien, sur un mélange intime composé de 2 onces de minerai, pris dans chacun des flacons qui forment la série entière des échantillons exposés, a donné en soufre 77 0/0, c'est à dire près de 28 onces de soufre remarquablement pur.

De pareils résultats se passent de commentaires; ils sautent aux yeux et s'imposent eux-mêmes. Vouloir les faire ressortir serait plutôt les atténuer.

On s'est beaucoup entretenu des difficultés que présenterait le fonçage d'un puits d'exploitation, à travers les différents terrains qui recouvrent la couche de soufre.

Je ne puis m'étendre dans ce rapport, sur les détails techniques des divers procédés de fonçage de puits à travers les couches ébouleuses ou aquifères; c'est l'affaire spéciale de l'ingénieur des mines, surintendant des travaux. Je dirai simplement que le puits d'exploitation bien que difficile à exécuter, ne présentera néanmoins dans sa construction aucun problème qu'un homme spécial ne puisse résoudre, aucune difficulté qu'il ne puisse surmonter.

Quant à l'exploitation proprement dite de la couche de soufre, elle ne présentera pas la moindre difficulté, car la roche, sans être trop dure à l'abattage, est cependant assez compacte et assez résistante pour maintenir debout sans aucun boisage toutes les galeries qui devront être exécutées.

En Sicile, pays essentiellement producteur du soufre, l'art d'exploiter les mines est encore dans l'enfance.

Les couches de soufre se rencontrent à la profondeur de 120 à 150 pieds au-dessous de la surface du terrain; on y arrive au moyen de galeries très inclinées, munies sur toute leur longueur d'un escalier creusé dans le terrain lui-même.

Tout le minerai abattu par les mineurs est apporté au jour par des enfants de 12 à 16 ans. Ils chargent sur leurs épaules une ou deux pierres qu'ils apportent à grand peine à la surface du sol, après avoir surmonté des difficultés inouïes, dans cet escalier presque toujours mal exécuté ou en partie détruit.

Arrivés au jour ils déchargent leur fardeau et redescendent immédiatement au fond de la mine pour recommencer la même manœuvre.

Le mode de traitement du minerai de soufre est bien plus défectueux encore; il est barbare, presque absurde même, si je puis m'exprimer ainsi.

La teneur en soufre du minerai est de 20 à 30 0/0, en moyenne 25 0/0.

Sur ces 25 0/0, le Sicilien obtient de 10 à 14 0/0 de soufre à peine, car faute de combustible il est obligé de se servir du soufre lui-même pour opérer la fusion, c'est-à-dire d'en brûler une moitié, pour fondre l'autre, et obtenir ainsi un produit très impur, qui doit être traité de nouveau et raffiné à son arrivée sur les lieux de consommation.

Le transport du soufre dans l'intérieur de la Sicile est aussi très onéreux; il se fait d'abord à dos de mulet pour gagner la route, et ensuite par des petites charrettes qui le conduisent jusqu'au port d'embarquement, éloigné souvent de plus de 40 milles du point de départ.

Malgré toutes ces difficultés, un propriétaire de mines en Sicile fait toujours fortune.

Je dirai plus encore: certaines compagnies qui se sont établies dans l'île depuis quelques années, donnent comme redevance aux propriétaires des mines qu'elles occupent, 20 et souvent 25 0/0 net du soufre recueilli, traité et amené par elles à l'état de soufre marchand.

Ces compagnies font néanmoins de beaux bénéfices.

Qu'arrivera-t-il donc pour une mine riche à 77 0/0 de soufre de qualité supérieure, exploitée par les moteurs mécaniques les plus perfectionnés, et située dans un pays où l'abondance et le bas prix du combustible permettront de retirer à peu de frais du minerai, la totalité du soufre qu'il contiendra!

EN RÉSUMÉ:

La couche de soufre récemment découverte, gît à la profondeur de 428 pieds au-dessous de la surface du sol, et le puits qu'il s'agit de foncer pour l'atteindre à travers les différents terrains qui la recouvrent, ne présentera dans son exécution aucune difficulté réellement sérieuse.

Le minerai qui compose la couche contient en moyenne 77 0/0 de soufre pur; une fois le puits achevé l'exploitation en sera facile, et le traitement simple et peu coûteux.

Enfin le transport lui-même se fera dans d'excellentes conditions, soit par le chemin de fer de Chattanooga qui passera à un demi mille de la mine, et sur lequel il sera facile de construire un embranchement, soit par la rivière navigable de Calcasieu qui coule à 5 milles de distance des travaux.

Quant à l'exploitation proprement dite, et à l'extraction du minerai, il dépendra de l'ingénieur des mines chargé de la direction des travaux, d'en amener au jour, dans des limites raisonnables, la quantité que désirera la Compagnie.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

☞ Quiconque veut gagner de $1 à $3, doit acheter son chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La soirée d'hier peut compter parmi les plus belles qu'ait vues l'Opéra. Elle a été un triomphe pour le bénéficiaire auquel le public a fait l'accueil le plus chaleureux; et, au point de vue de l'exécution musicale, c'est un succès très franc pour les artistes qui ont concouru à l'interprétation de *Rigoletto*.

Il y a quelques jours, nous annoncions le prochain départ de M. Lefranc, pour New-York. M. Lefranc, qui donnait samedi, la dernière représentation de son engagement, aurait effectivement déjà quitté la Nouvelle-Orléans, si les nombreux amis de cet artiste distingué ne l'avaient retenu encore quelques jours parmi nous. Aussi, pour satisfaire à de pressants désirs, M. Lefranc donne-t-il jeudi prochain une REPRÉSENTATION D'ADIEU. Le public, nous en sommes certain, saisira avec d'autant plus d'empressement l'occasion d'applaudir M. Lefranc, que celui-ci a fait pour le programme de cette soirée un choix des plus heureux.

On en jugera par l'aperçu suivant:

1er et 2me actes de *Guillaume Tell*, 3me acte du *Trouvère*, 3me acte des *Martyrs*.

VINS ET COGNAC. — La grande maison C. Cavaroc & Son vient de recevoir par plusieurs navires arrivés de Bordeaux, des vins de divers pays, surtout des vins de Bordeaux, des meilleurs crus, blancs et rouges, des vins de Madère, Porto, sherry, du cognac en caisse, et aussi du vinaigre de vin blanc. Dans ce vaste assortiment d'articles importés il y a des vins de qualité supérieure comme des vins de qualité ordinaire, mais tous se distinguent par leur pureté. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE DE LA DETTE FLOTTANTE DE L'ETAT.—Le juge a donné son opinion motivée sur la réclamation de Sam. Smith & Cie., contre H. C. Warmoth, gouverneur, J. Graham, auditeur, et J. G. Gaines, liquidateur de la dette flottante de l'Etat.

Le juge a dit qu'il ne voyait aucune raison pour accorder le writ de mandamus qui ne peut être émis que pour forcer un officier public à remplir un devoir spécial imposé par la loi, ou qui lui incombe incontestablement en vertu des obligations naturelles ressortant de ses fonctions. Ici, le juge ne reconnaît pas le droit de priorité, et bien que les pétitionnaires aient demandé à changer leurs warrants contre des bons avant même que le bill fût devenu loi, ils n'ont droit à aucune préférence; et comme il n'y a rien dans l'administration des bureaux publics, où sont faits ces débours d'argent, qui exige du payeur qu'il réserve un montant suffisant pour répondre à toutes les demandes avant que le jour du paiement arrive, il s'en suit que la réclamation est sans bonne cause pour accorder le mandamus.

SUITE DE L'ENQUÊTE D'HIER.—L'enquête commencée lundi sur le corps de E. F. Chandler, trouvé mort au coin des rues Calliope et Freret, a continué hier par le coroner Creigh. Plusieurs autres témoins ont été entendus et entre autres W. W. Walker qui demeure près de l'endroit où la tragédie a été exécutée. Il a vu le corps de bonne heure le matin, et remarqua la position qu'il occupait dans la rigole. M. Walker est convaincu qu'il a été mis dans cette position par quelqu'un. Une chûte naturelle ne pouvait, en aucun cas, lui faire prendre cette position. Son cou était rompu et entièrement tourné. Il n'y avait aucune marque de lutte à l'endroit même. Le témoin pense que le malheureux Chandler a été tué ailleurs et qu'il a été transporté dans le ruisseau et mis dedans. M. Bundy a dit à M. Walker que le défunt était son ami intime. Une femme sortit de la maison de M. Bundy et versa des larmes sur le corps de Chandler.

Mme Walker demeure rue Calliope, 254. Elle dit: Mon mari était dehors samedi soir et la famille Pattendall. A 8 heures, la servante de couleur vit deux hommes suspects au coin des rues Calliope et Freret, et nous dit qu'elle craignait qu'ils ne vinssent pour voler dans la maison. A 9 heures, ils étaient encore là, et le trouble de la domestique fut plus apparent. Ils ne se furent qu'à 10 heures et demie, et la servante dit qu'ils couraient en s'en allant.

La fille Cora Boldin confirme cette déposition tout en donnant quelques détails de plus. Au moment où les hommes s'en allaient, elle entendit des plaintes qu'elle attribua à de petits garçons qui se moquaient de ses craintes, et n'y fit pas autrement attention. Quand les hommes partirent, l'un d'eux dit: "le voilà," avec un mot qu'elle ne put comprendre.

D'autres témoignages confirment ce qui précède, mais le mystère est tout aussi impénétrable qu'au commencement de l'enquête.

Le watchman de nuit de la presse à coton, qui est tout près de là, n'a entendu aucun bruit cette nuit, mais il faisait un vent assez fort pour empêcher d'entendre.

Mme Graner prête serment et dit: Je demeure près de l'encoignure Julia et Ramparts, où je louais une chambre à M. Chandler. Je le vis samedi soir entre 8 et 9 heures, un peu avant 9, où avant qu'il fermât son magasin. Il était d'excellente humeur. Il comptait son argent qu'il emporte presque toujours.

Bundy a été arrêté, mais rien ne prouve, du moins jusqu'à présent, qu'il ait participé en rien à cet homicide, si toutefois il y a eu homicide. On dit qu'il était intéressé aussi bien que sa femme à la vie de Chandler car il fournissait libéralement au soutien de la maison. L'enquête continuera aujourd'hui.

ARRESTATION.—Le colonel Badger, chef de police, a été informé que Mike Dougherty, qui tua un homme de couleur à Brashear City, le 7 janvier, a été arrêté à Saint-Louis, Missouri, par le capitaine McDonough, sur les renseignements donnés par W. J. Merchant, maire de Brashear City. On attend maintenant la réquisition du gouverneur Warmoth, pour remettre Dougherty entre les mains du colonel Badger.

INCENDIE SUR LE FLEUVE.—Hier matin vers 4 heures, le feu a été découvert dans la cabine du steamer "Belle of Alton" en réparation devant la rue Washington. Comme il faisait grand vent, les flammes ont gagné rapidement toute l'étendue du steamer qui a brûlé jusqu'à la ligne de flottaison, en dépit de secours promptement accourus. On ne pourra sauver que la machine. Nous ignorons si le steamer était assuré.

AUTRE INCENDIE. — L'explosion d'une lampe à huile de charbon a mis le feu hier matin, vers les 6 heures, à une maison de bois, appartenant à Pierre Pugolet et Gabriel Dubois et occupée par M. Rodenging, au coin des rues St. Pierre et Tremé. La propriété qui était assurée pour $1200 au bureau d'assurance Germania, a été entièrement détruite.

ACCIDENT CAUSÉ PAR L'HUILE DE CHARBON.—Hier matin, sur les trois heures, un feu, occasionné par l'explosion d'une lampe à huile de charbon, a éclaté dans la maison de M. Coblitz, rue Constance, près de la rue Quatrième. Mais pour cette fois, on en a été quitte pour des rideaux de fenêtres et une moustiquaire qui ont été brûlés. L'accident n'a pas eu d'autres suites.

MORT SUBITE.—Hier matin vers sept heures, M. S. H. Ingram, natif de New-York et employé comme teneur de livres chez MM. Howard et Carroll, est mort chez lui rue de la Commune 272, des effets d'une forte dose d'éther. Il souffrait du mal de dent et aussi des reins depuis une dizaine de jours. Il prenait du laudanum pour le premier et de l'éther et de l'esprit de nitre pour le second. Lundi soir, sur les 11 heures, il alla se coucher souffrant beaucoup. Hier matin, la femme de couleur, Helen Graves, qui sert dans la maison, frappa à la porte mais ne reçut aucune réponse. Elle entra dans la chambre et le trouva en proie à de vives souffrances. Des médecins furent appelés tout aussitôt, mais leurs efforts furent inutiles, Ingram expira bientôt après. On a trouvé sur sa table de l'éther et du laudanum, et le verdict du coroner est qu'il est mort en respirant de l'éther pendant qu'il était sous l'influence de la première drogue.

BATAILLE RUE GRAVIER. — Deux employés de l'Hôtel St-Charles, qui avaient fait ribotte, à ce qu'il paraît, se sont pris de parole, hier, vers une heure du matin, au coin des rues Gravier et St-Charles, et l'un, nommé Louis Rector, a reçu de l'autre, nommé Charles Ross, plusieurs coups de poignard qui lui ont fait des blessures dangereuses. Un des coups l'a atteint au-dessous de l'œil gauche et est entré à une profondeur de plusieurs pouces. Nous ne devons pas oublier de rapporter que le blessé Rector avait asséné à Ross un coup de poing qui lui avait fendu la lèvre, et la querelle est venue, dit-on, d'un simple démenti donné par Ross à son camarade.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion hier soir, sous la présidence du maire Flanders.

Une ordonnance fixant les allocations trimestrielles régulières pour les salles de charité, est lue deux fois et déposée.

La résolution suivante est adoptée: l'opération de l'article 1947, des ordonnances de ville révisées, concernant les chargements de drays, charrettes et autres véhicules dans les rues, est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Une ordonnance pour rembourser les personnes qui ont payé des taxes par erreur, est lue et déposée.

Une pétition de citoyens qui se plaignent de la vitesse de marche des trains de la compagnie de Chattanooga, est référée.

Une pétition du Père Flanagan, pasteur de l'Eglise St-Patrick, pour obtenir que certaines propriétés appartenant à la paroisse et servant d'écoles, soient exemptées de taxes, est référée.

Une pétition de Mme Sophie Wade est reçue. Cette dame réclame deux mois de salaire pour sa fille, ci-devant institutrice à l'école supérieure des filles [illegible] Benjamin F. Wade.

La suite de la séance n'a rien eu d'intéressant [illegible].

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise de son usage, font de la MACHINE A COUDRE de Willcox & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Helfrich, rue du Canal, 118 & 150, à la Nlle-Orléans.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

DISCUSSION DU TRAITÉ DE PAIX.

Séance du 1er mars.—(Suite.)

M. Langlois—Oui, sans doute, dans cette guerre le défaut d'organisation a contribué à nos défaites, mais le système constamment suivi en a été la cause principale. Toujours on a tout joué sur une carte, à Sedan, à Metz, dans la défense de Paris. Alors je trouvais cela bien: je trouve cela absurde aujourd'hui. (Rire général.)

Oui, c'est par suite de ce système qu'on a fait entrer dans Paris cent mille mobiles et les soldats de Vinoy, qu'on a mis au dehors pour unique objectif la délivrance de Paris, qu'on a dit aux généraux: Attaquez! quand ils croyaient qu'ils ne devaient pas attaquer.

Il faut dire la vérité: si, au lieu de faire la guerre offensive, on avait fait la guerre défensive, on avait les moyens de la soutenir avec succès. Avec 300,000 hommes et de la volonté, si le peuple français en a, on peut tout relever le nombre ne manque pas; ajoutons-y la force morale. Que l'Assemblée se prononce sur le traité le *Non possumus* de Louis-Blanc, qu'elle donne elle-même l'exemple de l'énergie. Quand on dit: En avant, marchez! on ne marche pas; mais on marche quand on dit: En avant, marchons.—Approbation à gauche. Aux voix! aux voix.

M. le Président—Je vais consulter l'Assemblée sur le projet de loi proposé par le Gouvernement et portant ratification des préliminaires de paix. Aux termes de l'article 73 bis du règlement, l'Assemblée ne peut voter en particulier sur chaque article d'un projet de traité, et il ne peut être présenté d'amendement au texte. Le vote que l'Assemblée va être appelée à émettre portera donc sur l'ensemble. Le scrutin a été demandé. Il va y être procédé.

Un membre.—J'ai présenté un amendement.

M. le Président.—Il ne peut y en avoir et on ne m'en a remis aucun.

Le membre.—Le texte du projet de loi dit: "L'Assemblée, subissant les conséquences d'une situation désastreuse...." je propose d'ajouter: "créée par l'empire."

Plusieurs voix.—Nous venons de voter bien davantage!

M. Esquiros.—Il y a parmi nous des députés dont les pouvoirs n'ont pas encore été validés; ont-ils le droit de voter?

M. le Président du Conseil.—Ils en ont le droit et le devoir.

M. le Président.—Aux termes du règlement, les députés non validés ne peuvent pas voter; mais dans les circonstances actuelles, en présence du sentiment légitime qui inspire l'observation, en face d'un règlement provisoire, l'Assemblée peut faire une exception. (Oui! oui!)

M. Léon de Maleville. — Le jour même de la réunion de cette Assemblée, notre président d'âge a annoncé que les députés non validés prendraient part aux votes. (C'est vrai!)

M. Victor Lefranc. — Il y a des circonstances où tout représentant envoyé dans cette enceinte par le pays a le droit et le devoir de voter.

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition? (Non! non!) Il demeure entendu que tous les membres peuvent prendre part au vote.

Le scrutin est ouvert à la tribune.

Le dépouillement donne le résultat suivant: Votants, 653. — Pour l'adoption du projet de loi, 546; — contre, 107.

L'Assemblée a adopté.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances.—Le gouvernement se pressera autant que possible de soumettre à la Chambre toutes les mesures financières nécessaires pour réparer les désastres que nous aurons bientôt obligés de constater. Mais il vous demande deux ou trois jours pour préparer les éléments de ce travail. Ce n'est pas après un jour de ministère que je puis renseigner l'assemblée; mais je m'emploierai avec toute la vigilance possible à ne pas laisser entamer davantage les ressources du pays.

Je ferai tous mes efforts pour mettre un terme à tous les paiements anticipés, et pour que les ressources de la France ne soient appliquées que dans la limite du juste et pour des dettes reconnues sacrées par le gouvernement et le pays. — Très bien!

M. Guichard—Ce n'est pas une entrave que nous voulons créer au gouvernement. Nous voulons, au contraire, lui apporter un concours loyal; mais il y a urgence, et je crois que notre concours pourrait être utile.

M. le Ministre des finances.—Assurément, mais laissez nous le temps de préparer les propositions et de le faire en séance publique.

M. le président.—Je propose à la Chambre de se réunir après-demain, à deux heures, en séance publique.—Oui! oui.

L'ordre du jour est ainsi fixé. La séance est levée à sept heures moins un quart.

Le chef des secrétaires rédacteurs, MAUREL DUPEYRÉ.

(*Séance du 3 mars.*)

Mêmes dispositions militaires que les jours précédents.

A propos de l'adoption du procès-verbal, un membre de la droite déclare que s'il eût été présent au commencement de la séance d'avant-hier, il eût voté la déchéance légale de l'empire.

M. Kablé, député de l'Alsace rend hommage au patriotisme de M. Kuss, maire de Strasbourg, qui a succombé, dit-il, à la douleur que lui a causée l'annexion de l'Alsace.

C'était, ajoute-t-il, l'un des plus dignes et des plus patriotes citoyens de l'Alsace, et l'Assemblée exprimera ses regrets pour une perte que les circonstances rendent encore plus douloureuse.

M. Dufaure, ministre de la justice.—J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée un projet de loi tendant à l'annulation de deux décrets qui avaient prononcé la révocation de certains magistrats inamovibles, et ajoute qu'à raison de la situation de la justice dans plusieurs siéges, je demande que la Chambre prononce l'urgence. (Oui! oui!)

M. Millière.—Il n'y a aucune espèce d'urgence.

L'Assemblée presque tout entière prend en considération la proposition de M. le ministre de la justice.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, désire que l'Assemblée décide qu'une commission soit nommée pour l'examen de la vérification des marchés passés depuis le 19 septembre pour faire face aux dépenses de la guerre, et fasse un rapport sur la régularité de leur exécution.

Un membre. — Messieurs, je viens pour proposer d'accomplir un devoir de reconnaissance.

Quand la France était heureuse, elle avait beaucoup d'amis; aujourd'hui qu'elle est dans l'infortune, ses amis sont rares, et pourtant il est une nation, petite par le territoire, grande par le cœur, qui a, dans ces derniers temps, mis une main dans la nôtre. La Suisse, oubliant ses défiances, les colères qu'avaient pu susciter de déplorables idées d'annexion et de conquête, s'est associée à nos malheurs. Ai-je besoin de rappeler ici l'empressement avec lequel la Confédération helvétique s'est placée comme un trait-d'union entre nous et nos prisonniers de guerre. Elle a donné aux malheureux débris de nos armées une noble et généreuse hospitalité.

Voici les termes de la proposition que je vous demande de voter:

"L'Assemblée nationale est profondément touchée de la noble conduite du peuple suisse à l'égard des prisonniers de la France; elle envoie à la Confédération helvétique l'expression de sa reconnaissance."

Un membre de la droite.—Qu'on étende la proposition à la Belgique.

Voix. — Oui! oui!

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. le président. — Je dois donner à l'Assemblée communication de la lettre que je viens de recevoir.

"Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous donner la nouvelle de la mort de notre honorable collègue M. Küss. Le corps sera conduit à la gare pour être transporté à Strasbourg. La famille désire qu'il n'y ait pas de cérémonie officielle."

M. le président. — J'ajoute que je regrette profondément qu'on ait omis d'informer à temps le président de cette Assemblée. Cette omission l'a mis dans l'impossibilité de se joindre à ses collègues, et de remplir un devoir que les circonstances me rendaient particulièrement cher et impérieux.

Un membre. — Je demande que les funérailles de M. Küss aient lieu aux frais de l'Etat.

M. le Président. — La proposition ne rencontre aucune opposition; encore faudrait-il qu'elle fût déposée par écrit.

M. le président donne lecture de la lettre suivante:

"Citoyen président,

"Nos électeurs nous avaient donné le mandat de représenter la République française.

"Or, par un vote du 1er mars, l'Assemblée nationale a consacré le démembrement de la France, la ruine de la patrie, et elle a ainsi frappé désormais ses délibérations de nullité....." (Rumeurs.)

M. le Président. — Reconnaissez que mon devoir m'oblige à cette lecture. (Oui, oui, lisez.)

"....Le vote de quatre généraux et l'abstention de trois autres démentent formellement les assertions de M. Thiers. Nous ne pouvons donc demeurer un jour de plus au sein de l'Assemblée.

"Nous vous donnons donc avis, citoyen président, que nous n'avons plus qu'à nous retirer.

"Signé: Rochefort, Ranc, Malon, de l'Internationale, Tridon, de la Côte-d'Or.

Voix à droite. — Bon voyage.

M. Floquet prononce quelques paroles qui se perdent dans le bruit.

M. Félix Pyat—J'ai adressé au président de cette Assemblée une lettre dont il n'a pas été donné lecture; du reste, l'Assemblée y gagnera, car ma parole sera plus brève que ma lettre....

M. le président.—Veuillez lire votre lettre, monsieur, et ne pas supposer que le président [illegible] du président. (Applaudissements.)

Voix.—A la tribune.

M. Pyat à la tribune, dépliant un papier....

Voix.—Ah! la voilà, la lettre!

M. Pyat.—Pardon, citoyens, j'en avais gardé copie, craignant ce qui est arrivé.

M. le président.—Il fallait alors suivre la voie ordinaire, déposer votre lettre au secrétariat de cette Assemblée, ou au cabinet de la présidence, et on prendrait [illegible].

Voix.—Le rappel à l'ordre.

M. le président.—Je ne veux pas user du rappel à l'ordre pour un fait qui n'est personnel.

M. Félix Pyat.—Si je ne puis vous convaincre, je veux encore moins rester la sentique d'un membre de gouvernement qui est un fanatique.... (Bruit, murmures, demandes de rappel à l'ordre.)

M. le président. — Lisez votre lettre, monsieur.

M. Félix Pyat.—Voici donc la lettre que j'avais eu l'honneur d'adresser au président de cette Assemblée:

"Monsieur le président.

"Le vote de la majorité m'impose un devoir de conscience (Rumeurs), le devoir de déclarer que ce vote porte atteinte au mandat de représentant. Je suis mandataire du peuple souverain et non son maître; c'est pour cela que j'estime que je n'avais pas autorité pour discuter un pareil traité. J'ai reçu du peuple un mandat impératif. (Bruit.) Ma conscience, j'en suis sûr, est d'accord avec celle de mes électeurs; ils ne m'ont donné le mandat que voici:

"Pas de paix honteuse; la France une et indivisible."

"Cette Assemblée a voulu une paix au prix de l'honneur, au prix d'une portion de la France. Je dois donc protester, non par une démission (Ah! ah!), car l'Assemblée n'a pas le pouvoir de l'accepter; elle s'est illimitée de droit, elle s'est tuée elle-même par son vote, elle ne représente plus toute la France qui l'a nommée.—Rumeurs à droite.—Je dois à l'unité de la France de me retirer et ne rentrerai pas dans cette Assemblée tant que ce vote parricide n'aura pas été annulé."—Applaudissements à gauche.

MM. Bethmont, Targé, de Civrac, déposent une proposition pour demander le rapport d'un décret qui violait le suffrage universel et la liberté en annulant les élections des conseils généraux et d'arrondissement.

Renvoi à la commission d'initiative parlementaire.

MM. Tendret, E. Renaud, Calemard de Lafayette déposent une autre proposition ayant pour but d'accorder une indemnité aux fonctionnaires de l'Alsace et de la Lorraine qui ont refusé les offres de la Prusse, et qui aujourd'hui réfugiés en Suisse, sont dans la misère, et cela jusqu'au jour où l'administration pourra les appeler à un poste équivalent à celui qu'ils occupaient.

M. L. de Malleville.—Sans doute, c'est là une situation digne d'intérêt; mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il y a bien des régularisations de ce genre à faire. Je demande le renvoi au gouvernement.

Le renvoi est prononcé à la commission d'initiative parlementaire.

MM. Théry et de Kerveja déposent une proposition tendant à la suppression des sous-préfectures.

M. de Talhouët dépose une proposition ainsi conçue:

"Considérant qu'il importe d'assurer promptement la réalisation des idées qui sont dans beaucoup d'esprits, je propose la nomination d'une commission de trente membres, dite de décentralisation.

Beaucoup de mes collègues adhèrent à cette proposition; les noms seront mentionnés au *Moniteur*.

M. Turquet dépose une pétition de M. Ganesco, demandant qu'à l'avenir le drapeau de la France porte un crêpe noir.

MM. Brice et Barrois, représentants de la Meurthe, font la proposition suivante:

En présence d'un pacte qui dispose d'une partie de la Meurthe, ils croient de leur devoir, après avoir affirmé leur volonté de rester Français, de quitter l'Assemblée. Ils vous font leurs adieux le cœur plein de désespoir, mais sans plaintes—Applaudissements,—et encore moins sans maudire ceux qui les ont livrés.—Mouvement.—Ils déclarent ne pas désespérer de revenir à la patrie qui les abandonne.—Nouveau mouvement.

Il faut, ajoutent-ils, que les places [illegible] de la France soient bien grandes pour que la France qui compte encore 550,000 hommes sous les armes, ne continue pas la lutte.—Récriminations à droite.

Les territoires cédés sont conformes aux prétentions premières de la Prusse, qui n'avait pas demandé Belfort, de sorte que la France a pu le faire jusqu'à la fin.

M. Daniel(?), député de la Meurthe.—Je donne ma démission.

MM. de Broglie, Prax-Paris déposent une pétition ainsi conçue:

"Considérant que les intérêts de l'agriculture réclament que les bras lui soient rendus le plus tôt possible pour les ensemencements du printemps.

"Les chevaux et voitures réquisitionnés sont rendus à leurs propriétaires."

Renvoyé à la commission d'initiative.

Un membre.—Je regrette qu'une voix plus autorisée que la mienne ne se présente pas pour adresser un mot d'adieu à nos collègues: ils ont fait appel au dévouement de la France, ce dévouement ne leur fera pas défaut. Nous qui n'avons pas voté la paix, nous resterons unis avec la ferme volonté de reconstituer la France et nous y parviendrons dans un avenir prochain.

M. le président.—En présence des sentiments qui viennent d'être exprimés, qu'il me soit permis d'être l'interprète de l'Assemblée en disant que les circonstances qui forcent nos collègues à se séparer de nous aggravent encore les regrets de cette séparation.

Un membre.—Les journaux ont répandu le bruit que les mobilisés qui ont défendu Paris seraient envoyés en Algérie. Je crois le bruit faux, mais il a inquiété les familles, et d'un mot il serait facile de les rassurer.

M. Lambrecht.—En l'absence du ministre de la guerre, je ne puis dire qu'une chose, c'est qu'on s'occupe de renvoyer mobiles et mobilisés dans leurs foyers, de manière à alléger la situation du budget et à rendre à l'agriculture les bras dont elle a besoin.

MM. Brame et des Rotours.—En présence des sacrifices urgents que réclame la situation, il y a des résolutions décisives à prendre. Les charges qui pèsent sur les contribuables nous obligent à des réductions de dépenses.

Je propose donc la proposition suivante:

"Les fonctionnaires publics au service de l'Etat subiront une réduction de moitié sur les traitements excédant 10,000 francs.

"Les traitements ainsi réduits ne pourront excéder 20,000 fr.

"Le traitement du chef du pouvoir exécutif et celui du président de l'Assemblée nationale et des ministres seront l'objet d'une loi spéciale."

Renvoi de la proposition à la commission d'initiative parlementaire.

M. Guichard dépose une proposition tendant à donner à une commission de trente membres l'examen des recettes et des dépenses et la révision du budget de 1870 n'étant plus d'accord aujourd'hui avec ce qui avait été prévu.

M. le président propose le renvoi à la commission d'initiative.

M. Guichard s'y oppose.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, insiste pour que l'Assemblée réserve au ministre l'élaboration de tout un ensemble de lois financières.

Il y a tout un plan à présenter et l'assiette de l'impôt à modifier; qu'on laisse cette initiative au ministre.

M. Baudot insiste pour que la commission des finances prenne cette initiative et il s'appuie, comme M. Guichard, sur l'article 23 du règlement.

M. Thiers.—L'article 23 suppose une loi de finance déjà présentée.... Prenez garde, messieurs, de glisser sur la voie qui conduit à la violation des limites qui doivent séparer le pouvoir exécutif des pouvoirs de l'Assemblée. Le gouvernement a besoin de votre appui, ce serait folie à lui de vouloir s'en priver; mais ne suivez pas des errements qui, dans d'autres temps, ont conduit à de si fatales conséquences.

Une voix.—Oui, la Convention, 93.

M. Thiers.—Je n'avais pas voulu prononcer le mot; mais je vous rappelais à l'observation de principes tutélaires.

La séance continue.

☞ AVIS AUX HAVANAIS. — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

☞ Quel fil employez-vous? Le fil supérieur, le fil sans pareil est celui de Williston, (*Williston's corded Sea Island Spool Cotton*) qui se vend rue des Magasins, No. 25. Il excelle celui de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

VOYAGE A BON MARCHÉ AUX VILLES DE BAINS.—On trouvera plus loin une annonce relative aux prix nouveaux de la ligne des steamers de Morgan sur les lacs et dans les parages nord du Golfe jusqu'à Biloxi. On pourra visiter les villes de bains jusqu'à cette limite pour 50 cents, y compris le trajet par chemin de fer. Quant au fret pour tous les points, il est de 50 pour cent inférieur au tarif de Mobile et affranchi de tout droit de wharfage. Une pareille réduction de prix ne s'était encore jamais vue, et cette réduction tiendra. L'annonce contient le tableau des départs et des retours.

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

☞ Couturières, ne demandez jamais que du fil Williston, lequel se vend au No. 25, rue des Magasins, où est établi l'agence de la fabrique. C'est à la fois le plus souple et le plus solide, le seul avec lequel on puisse faire un excellent [illegible].

☞ AVIS AUX MÈRES.—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à $3 au coin St-Louis et Royale.

POUR $55.—Que donne-t-on pour ce prix? On donne, qui le croirait? une machine à coudre de Grover et Baker, c'est à dire une des meilleures machines à coudre qu'il y ait au monde. Elle est simple, solide, durable et universelle en ce sens qu'elle exécute tous les ouvrages. En outre, elle est garantie pour cinq ans. Nous n'en connaissons pas de meilleure [illegible] à la supériorité de cette fameuse machine.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Bruit d'une modification du ministère en France.

Un discours de Thiers à l'Assemblée.

Il prétend avoir juré de ne pas trahir la République.

Désir des Prussiens d'entrer à Paris.

Un article du Journal officiel.

Rapport d'une entrevue avec Napoléon.

Son opinion sur Thiers et sur les Rouges.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 27 mars—Le journal *La Vérité* dit: Un nouveau ministère sera bientôt formé et il comprendra le duc de Broglie comme ministre des affaires étrangères et le maréchal Mac Mahon comme ministre de la guerre.

Les riches se sont généralement abstenus d'aller au scrutin, et les marchands ont voté pour les candidats conservateurs.

Les individus élus sont obscurs, à l'exception de Flourens, de Blanqui, de Pyat et de Gambon.

Les barricades continuent et les insurgés font preuve d'une grande vigilance. La place Vendôme a l'aspect d'un camp.

On dit que le gouvernement de Versailles négocie avec les Prussiens pour obtenir le droit d'augmenter le nombre des troupes françaises de ce côté de la Loire.

Le bruit court que le général Cremer est soupçonné par le comité et est allé à Versailles.

Versailles, 28 mars—Thiers a prononcé une courte allocution à l'Assemblée nationale. Il a défendu la sagesse de sa politique et a prêté le serment solennel de ne pas trahir la république.

Londres, 28 mars—La dépêche spéciale au *Times* dit: Paris a presque repris son apparence habituelle. Sur 300,000 électeurs qu'il y a à Paris, il n'y en a que vingt mille qui aient voté à l'élection de dimanche.—Vingt des membres du comité ont été élus. On croit que Blanqui sera le président du nouveau gouvernement et que ses pouvoirs seront concentrés entre les mains de Flourens, Pyat, Delescluze, Lefranc et Vermorel.

Quatre généraux sont occupés à Versailles de la question de la réorganisation militaire du pays.

La dépêche du *Times* dit aussi que les Prussiens demandent journellement au gouvernement de Versailles de consentir à ce que les Allemands occupent Paris, et ils reçoivent chaque jour un refus.

Versailles, 28—Le calme continue à Marseille. A Lyon, les autorités régulières ont repris l'administration des affaires, et à Saint-Etienne, où les Rouges ont commis un moment le gouvernement, les officiers ont été rétablis dans leurs places.

L'armée du prince Fred. Charles qui était en mouvement depuis quelques jours est au repos pour le moment.

Le *Soir* rapporte que des 18,000 votes donnés à l'élection de dimanche, la moitié environ de ce nombre fut donnée lors du dernier plébiscite.

Le *Journal officiel* contient un article à que Valliant, qui conseille l'assassinat du duc d'Aumale.

Madrid, 27—*L'Imparcial* a reçu aujourd'hui la nouvelle que les carlistes ont été battus et dispersés dans la province de Lerida.

Il y a eu des tentatives de désordre, dimanche, à Saragosse, Cordova et Valence. On parle d'agitation républicaine dans l'Andalousie et de démonstrations carlistes dans les provinces basques.

Un envoyé espagnol est allé à Tanger pour porter des réclamations sur le gouvernement du Maroc au nom de l'Espagne.

Londres, 28 mars—Un correspondant qui a eu récemment une entrevue avec Napoléon à Wilhemshoe, dit: Il a exprimé la croyance que la France s'acheminait vers l'anarchie qui pourrait bien ne pas se borner à la France seule. Il a dénoncé l'Assemblée nationale comme illégalement et déloyalement choisie et ne représentant pas la volonté du peuple.

Il a dit que Thiers est un habile tisseur de ficelle, qui ferait tout pour garder le pouvoir et pour se défendre contre la calomnie.

En réponse à une question pour savoir s'il avait l'intention de se retirer dans la vie privée, Napoléon a dit: Je ne pense pas que strictement parlant ce soit être appelé à la vie privée. Tous mes efforts seront incessamment dirigés contre les rebelles qui ont conspiré à la ruine de la France qui est le seul moyen pour eux de mettre à exécution leurs sinistres desseins.

Ces hommes, je les forcerai à donner satisfaction à mon pauvre peuple, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en lui demandant directement sa volonté en s'y soumettant sans opposition. Un gouvernement énergique avec des hommes honnêtes pourront bientôt cicatriser les plaies de la France. Mais le pouvoir et l'autorité de ces membres seraient annihilés au début s'ils ne le recevaient immédiatement des mains du peuple.

Le correspondant—Votre Majesté connaît trop bien les sentiments de mes compatriotes pour douter des souhaits qu'ils font pour un gouvernement [illegible] prospère en France. Dans [illegible] républicain serait impossible, alors [illegible] que la grande [illegible] seulement je crois voir une [illegible] qui aimerait mieux [illegible] dynastie napoléonienne sur le [illegible] un plébiscite, que les d'Orléans ou les Bourbons à cheval sur leur titre d'hérédité et de droit divin. Mais je n'abandonne pas l'espoir que la France puisse réussir à fonder une république durable et florissante.

L'Empereur—Votre président, le général Grant, ne paraît pas partager un tel espoir, car il semble prévoir jusqu'à un certain point et avec beaucoup de finesse politique que la chûte prochaine de notre pseudo-république. Autrement, comment aurait-il épousé une telle abondance de panégyriques sur le système monarchico-fédéral de la nouvelle Allemagne."

Un autre correspondant qui a eu une entrevue avec le cardinal Antonelli rapporte qu'il a dit au sujet du parlement italien: Ils s'occupent de garanties. Nous savons que Jésus-Christ a donné au Saint-Père le droit, comme son successeur et le successeur des apôtres, de gouverner l'Eglise, mais nous n'avions jamais eu encore qu'il leur été donné (aux Italiens) la permission ou le devoir de combiner de quelle manière l'église sera gouvernée; des garanties que tous les catholiques sur la face du globe et le Pape le premier refusera d'accepter. Oh! il peut y avoir un compromis avec eux. Pouvez-vous parler ainsi? Il n'y aura jamais de compromis entre eux et l'église.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 28 mars—Le général insurgé Pirdolo s'est rendu à Puerto Principe.

On estime diversement la récolte de sucre de cette année, comparée à celle de l'année dernière. Cependant l'impression générale est qu'il y aura une diminution d'un cinquième à un quart.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 28 mars—Les membres du cabinet sont allés aujourd'hui visiter Mont Vernon, avec la haute commission.

Au Sénat, la séance a été employée à la discussion des résolutions.

Chambre—Une réclamation de M. A. P. Smith qui réclame le siége du 3e district du Mississippi a été renvoyée au comité des élections.

Shellabarger, au nom du comité spécial auquel a été renvoyé le message du Président, a rapporté un bill pour la mise en vigueur du 17e amendement. [illegible]

La section [illegible] donne juridiction aux cours des Etats-Unis pour toutes les affaires en dommages et intérêts intentées par des citoyens dont les droits ont été violés.

La section 3 est dirigée contre les coalitions ayant pour objet d'entraver l'exécution des devoirs [illegible] constitutionnels. En pénalité est d'une amende [illegible] d'un emprisonnement [illegible]

[illegible] Président à pouvoir [illegible]

Washington, 28—Des paroles très vives ont été échangées au Sénat aujourd'hui. M. Howe, parlant contre M. Sumner, [illegible]

M. Schurz a dit: S'il était prouvé que [illegible] raison, il faudrait pour répondre à cette preuve plus que des fleurs de rhétorique sur les services du général Grant ou sur ceux du secrétaire d'Etat et du secrétaire de la marine.

M. Schurz dit que la clause constitutionnelle investissant le Congrès du pouvoir de faire la guerre, l'Exécutif ne peut commettre un acte de guerre à moins que le territoire ne soit entièrement envahi, ou qu'il ne soit autorisé expressément par le Congrès.

Les instructions du Président à nos officiers de marine leur ordonnant en certains cas de faire feu sur les navires d'Haïti, Etat avec lequel nous sommes en paix, ont été très clairement une usurpation de pouvoir.

En réponse aux demandes de MM. Howe et Stewart si le Président n'est pas investi d'un pouvoir discrétionnaire, M. Schurz ajoute: Si ces messieurs se reportent aux débats du Sénat en février 1869, ils trouveront que le président Buchanan avait demandé un pouvoir discrétionnaire pour protéger nos citoyens en transit dans l'isthme de Panama et que le Sénat l'avait refusé avec indignation. Schurz dit que le fait est que le Président est tombé dans l'erreur de supposer qu'il est à lui tout seul les Etats-Unis d'Amérique. Cela ressemble furieusement à ce qu'on appelait en France le gouvernement personnel.

Washington, 28—Les commissaires dominicains sont d'accord pour faire un rapport, excepté sur les questions sanitaires et financières de l'île. Ils seront prêts à présenter leur rapport jeudi, peut-être demain. Ils ne présenteront ni opinions ni arguments, mais ils se borneront à faire des réponses aux questions contenues dans les résolutions en vertu desquelles la commission fut organisée.

NOUVELLES DIVERSES.

Raleigh, 28—La Chambre a décrété d'accusation Edmund M. Jones, juge du Second district judiciaire. Les charges sont, ivrognerie et conduite honteuse à Raleigh, Goldsboro, Tarboro, Williamstown, où il a tenu ses audiences. Le Sénat a reçu le décret où le procès commencera vendredi.

Richmond, 28—Le jury, dans l'affaire de l'ex-maire Cahoon, a été déchargé. Il y a eu 9 voix pour l'acquittement et 3 pour la conviction. Un membre de la Législature et un avocat ont été arrêtés pour pratique corruptrice dans l'affaire.

New York, 28—Seize locomotives du chemin de fer de l'Erie ont été saisies aujourd'hui en vertu d'un jugement pour M. Van Dyke pour lésions éprouvées dans un récent désastre de chemin de fer.

St-Louis, 28—Le vaste caisson de la culée orientale du pont a atteint à un niveau de 110 pieds au-dessous de la surface du fleuve cette après-midi. L'événement a été célébré par des coups de canon, des suspensions de drapeaux, des carillonnages et des sifflets à vapeur.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 28 au soir—Fonds sans changement.

Liverpool, 28 au soir—Coton calme et ferme. Mid. Upl. 7 1/8. Orléans 7 3/8. Vendu 15,000.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 28 au soir—Argent très abondant de 3 à 4. Sterling ferme de 109 3/4 à 109 7/8. Or 110 1/8 et 110 1/4. Gouvernements en baisse de 1/4 à 3/8. 5-20 de '62 111 7/8. Louisiane 67 et 68. Levée 72 1/2 et 84.

New York, 28 au soir—Coton calme et ferme. Vendu 3,285. Mid. Upl. 15 1/8. Farine calme.

Memphis, 28—Coton calme et ferme. Mid. 14 1/2.

Mobile, 28—Coton calme, mid. 14 1/4. Stock 60,446.

Galveston, 28.—Coton calme. Bon ordinaire 12 1/4. Stock 56,351.

Savannah, 28—Coton en bonne demande, mid. 15 1/4 à 15 1/8. Stock 61,089.

Cincinnati, 28—Coton ferme et en demande modérée. Porc calme, et faible à 21 00. Graisse inactive et sans changement à 11 3/4.

St-Louis, 28—Farine en baisse. Mais en bonne demande à 59. Whisky 88. Porc 20 50. Jambons communs 10 1/2. Jambons fourrés 16.

Louisville, 28.—Coton calme et ferme. Mid. 14 à 14 1/2. Farine calme et ferme. De famille 6 00. Sucre, Café et Foin, inactifs. Whisky calme et ferme 88.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 28 — Descendant: les steamers Katie, Potomac, Kate Kinney, Natchez, Greenback et Welcome.

St Louis, 28—Arrivé, le Jno. Kyle, de la Nlle-Orléans, et parti le Commonwealth pour le même port. Parti, le Minnie pour la rivière Ouachita.

Cincinnati, 28—Arrivé, le Strader, de la Nlle-Orléans. Temps clair et frais.

Louisville, 28—Partira demain, le Nick Longworth, pour la Nlle-Orléans.

Charleston, 28—Coton ferme. Mid. 14 1/2. Stock 21,834.

Memphis, 28—Temps couvert. Mercure 55. Descendant, le steamer Pauline Carroll.

Dépêches d'hier soir.

Passe du Sud-Ouest, 28, midi. — Grand vent et forte pluie. Pas d'arrivages.

Paris, 27 mars—Les candidats du comité central républicain ont emporté tous les arrondissements, excepté le premier, le deuxième et le septième.

Le *Journal de Paris* calcule qu'un quart de million de votants se sont abstenus de prendre part aux dernières élections.

Le bruit d'après lequel l'insurrection d'Alger s'étendait est confirmé.

Le *Journal officiel* du comité central dit dans un article: La première tâche de la nouvelle municipalité élue sera la compilation d'une charte qui assure les droits du peuple et [illegible] présentation des [illegible] villes d'être [illegible] noyée par celle des [illegible]

Un article [illegible] même journal demande que [illegible] les matières essentielles [illegible] restent dans le domaine [illegible] commune.

La *Nouvelle République* conseille à la Commune de dissoudre l'Assemblée pourrie et de mettre ses membres en accusation.

La *Vérité* dit: Les députés de Paris à l'Assemblée ont résolu de donner leur démission.

Washington, 28 mars, midi—Chambre—Le comité spécial auquel avait été soumise la question des "Ku-Klux" a présenté un bill qui définit un nouveau genre de crime connu sous le nom de "Ku-Klux" crime qui sera du ressort des Cours fédérales.

Les jurés devront prêter le serment connu sous le nom de "Iron Clad". Lorsque dans l'opinion du Président, une insurrection existera dans un Etat dont le gouverneur ou la Législature refusera de demander le secours du gouvernement fédéral, le Président pourra intervenir en se basant sur l'obligation de mettre à exécution le 14e amendement.

SÉNAT. — Le rapport des commissaires Dominicains n'a pas encore été fait; une différence d'opinion existe, mais une majorité de la commission est disposée à rapporter des réponses catégoriques aux questions sans aucune recommandation pour ou contre l'annexion.

Londres, 28 mars, midi—Consolidés 92 1/4 — bonds, 93 1/4.

Liverpool, 28 mars, midi—Coton ferme. Uplands, 7 1/4 d, Orléans 7 3/4. Ventes 15,000 balles. On a reçu peu de coton.

Londres, 28, 1:30 P. M.—Fonds américains calmes et fermes. Erie 18 1/2.

Liverpool, 28, 1:30 P. M.—Expédition de coton de Bombay depuis le dernier rapport jusqu'au 24, 12,000 balles.

New-York, 28 mars, midi.—Coton calme, Orléans 15 3/4; ventes, 1000. Or, faible, à 10 1/4; Sterling, 9 7/8 et 10 5/8.

NOUVEAUTÉS. — La maison Guéblé & Nippert n'est jamais en arrière de la mode. C'est encore elle qui inaugure la saison de printemps avec de nouvelles marchandises de fantaisie. Garnitures nouveautés, rubans de tous genres, ombrelles, éventails, dentelles, parfumeries, gants de peau et mille autres articles de toilette pour dames, messieurs et enfants. Nous invitons le public à aller visiter le charmant Bazar du No 137 rue du Canal. Nous sommes persuadés que chacun y trouvera ce qu'il désire, et à des prix les plus modérés.

FABRIQUE DE CANDI.—Les candis figurent toujours parmi les meilleures friandises dont le sucre est le fondement. On en fait beaucoup ici et beaucoup partout, parce que la consommation des candis est universelle; mais ils ne sont pas tous de première qualité; ils ne valent pas tous ceux qui sortent de la fabrique de MM. Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos 132 et 134. Ceux là, en effet, qu'on trouve d'excellente qualité, et qu'on trouve aussi des bonbons de toutes sortes, ainsi que des articles étrangers dont la liste est publiée dans notre colonne d'annonces.

VINS DE CALIFORNIE. — La Compagnie de Vin du Pacifique, rue du Camp, No 38, reçoit, comme échantillons, une certaine quantité de caisses de vin et de brandy de Californie. Chaque caisse contient douze bouteilles et chaque bouteille renferme un vin différent. L'acheteur pourra exercer son propre jugement et satisfaire son goût dans des achats subséquents. [illegible]

VINS ET COGNACS.—Par la barque américaine Paramount, arrivée de Bordeaux, la maison T. Bailly Blanchard Jr., 35 Vieille-Levée, a reçu un fort envoi de vins et de cognac que nous nous empressons de signaler au commerce de détail et aux connaisseurs en général.

Décédée, hier après-midi, à quatre heures et demie, à l'âge de quatre-vingt-six ans, Dame Vve JAMES PITOT. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Pitot, Bouligny, Meneguy, Grima, et Allain, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures et demie précises. Le convoi partira de la résidence de son gendre, Alfred Bouligny, No 145 rue St-Pierre, entre Bourgogne et Remparts.

Décédée, à Bordeaux, France, le 28 février 1871, Mme Vve ADÈLE TAUZIA BOURROS, âgée de soixante-et-onze ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de ses gendres J. A. Quintero et C. A. Walker, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à cinq heures.

Le corps est exposé à la Chapelle, encoignure Remparts et Conti.

Consulado de España en Nueva Orleans.

Los individuos que á continuacion se expresan se serviran presentarse en la cancilleria de este Consulado para enterarles de un asunto que les interesa.

Fernando Costa y Carreras, de Mahon.
Rafael Pla y Verdu, de id.
Juan Fabra y Caules, de id.
Juan Gervacio, de id.
Juan Pons y Bonafau, de Ciudadela.
Pedro Segur y Segui, de id.
Miguel Febrer y Capé, de Mahon.
Juan Pons y Pons, de id.

Horas de oficina, de 10 de la mañana á 3 de la tarde.

Nueva Orleans, 27 de marzo 1871. 28 marzo—2

Consulado de España en Nueva Orleans.

Desde este dia y á instancia de la Sociedad Económica [illegible]

Nueva Orleans, 27 marzo 1871. El Consul, CARLOS PIÉ.

Dernier avis, A ceux qui ont souscrit aux actions de la Compagnie du Télégraphe National.

Les souscripteurs aux susdites actions sont prévenus que le reste des versements est maintenant dû et doit être payé, à mon bureau, No 21 de la rue Front, entre les rues Gravier et Poydras. Ceux qui n'acquitteront immédiatement auront leur part des bonds et des actions de "l'Atlantic Telegraph Co.," [illegible] distribués parmi les souscripteurs qui auront payé en plein, et ceux qui ne le feront pas perdront le montant qu'ils ont déjà payé.

DAN'L EDWARDS, Directeur.

Propositions pour les Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE.

Nouvelle-Orléans, 28 mars 1871.

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'à MERCREDI, 29 mars 1871, à midi, à ce bureau, pour la ferme des marchés publics pendant le mois d'avril 1871.

Les adjudicataires seront requis de se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés et auront le privilége de [illegible] le revenu conformément à l'ordonnance No [illegible]

Les personnes qui feront des propositions pour la ferme sont requises de déposer, entre les mains de l'Administrateur des Finances, comme preuve de leur intention de se conformer à l'adjudication, la somme de cinquante piastres, comptant, pour chaque marché — montant qui sera déclaré forfait en faveur de la ville dans le cas où le contrat ne serait pas signé.

Celles auxquelles le contrat n'aura pas été adjugé recevront leurs dépôts le jour où les adjudications seront faites.

Aucune enchère ne sera admise à moins d'un certificat de l'Administrateur des Finances déclarant que le dépôt a été fait.

Les propositions devront être adressées au soussigné et indiquer le prix le plus élevé que l'enchérisseur est disposé à payer d'avance pour un mois.

La ville se réserve le droit de rejeter les propositions en partie ou en totalité.

Les propositions devront être endossées ainsi: "Propositions pour la ferme des marchés."

F. C. REMICK, Administrateur. 29 mars—1t

Département des Finances.

HOTEL DE VILLE, Nlle-Orléans, 28 mars 1871.

Les contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans sont prévenus que les reçus pour la taxe de 1870 sont prêts et peuvent être livrés à ce bureau.

Les personnes qui paieront plus d'une propriété feraient bien d'éviter beaucoup de désagréments et de retards en apportant une liste exacte, car les reçus ont été faits pour la taxe de chaque propriété séparément.

JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances. 29 mars—au 10 avril

Avis.

☞ Le steamer anglais MERCURY, capitaine Hetherington, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Troisième District.

Les consignataires sont requis de venir prendre possession de leurs marchandises, sur la Levée, et de retirer leurs permis de la douane, autrement les dites marchandises seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques des consignataires.

C. CAVAROC & SON.

☞ Ni le Capitaine ni les Consignataires du steamer anglais MERCURY ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit steamer.

28 mars—3t C. CAVAROC & SON.

En débarquement — DU — **STEAMER "MERCURY,"** Venant de Bordeaux, ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

600 barriques VIN ROUGE,
20 barils MADÈRE ordinaire,
20 " PORTO "
20 " SHERRY "
20 " VINAIGRE vin blanc,
200 caisses [illegible]
12 bouteilles COGNAC,
[illegible] boucauts FIL A VOILE,
20 barriques MONTFERRAND F. S. No 25,
[illegible] COTES de FRONSAC F. S. No 25,
[illegible] VIN BLANC No 23,
[illegible] VIN ROUGE No 10,
[illegible] CHATEAU TERREFORT No 20,
[illegible] CHATEAU TALBOT No 65,
[illegible] CHATEAU MARGAUX No 15,
[illegible] MUSCAT,
[illegible] CLOS VOUGEOT,
4 pipes SHERRY supérieur,
[illegible] paniers BOUTEILLES vide,
[illegible] balles BOUCHONS,
20000, 16,000, 3,000, 4,000, 3,000 [illegible] à champagne.

C. CAVAROC & SON. 28 mars—3t

En débarquement — DU — **NAVIRE PARAMONT,** VENANT DE BORDEAUX.

140 barriques VIN ROUGE,
25 futailles COGNAC DELIZINIER,
25 " " ACHILLE PETIT,
25 " " COCQ PERE & FILS,
25 barriques MONTFERRAND,

Et à vendre par C. CAVAROC & SON. 28 mars—3t

En débarquement du steamer MERCURY et du navire PARAMOUNT, venant de Bordeaux.

100 barriques VIN ROUGE, St. Macaire, P. Clément.
100 barriques VIN ROUGE, St. Julien.
—EN MAGASIN—
100 caisses FROMAGE DE HOLLANDE, Tête de Maure.
20 quarts GRUYERE SUISSE.

A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson, entre Chartres et Vieille-Levée. 28 mars—4t

En débarquement

Des navires Paramount et Mercury, de Bordeaux, et à vendre par CAZAUX & VERGNOLE:
50 barriques vin Pauget fils.
100 barils vinaigre [illegible].
[illegible] caisses vin rouge.
100 mille capsules pour vin.
A recevoir par navires Victoire & Ruth, de Bordeaux:
200 barriques vin Pauget fils.
[illegible] do Carsine frères.
200 caisses vin St. Médard.
[illegible] Edouard Pernod.

En débarquement du navire Paramount, de Bordeaux.

200 barriques VIN ROUGE, Duverger, Pichon, St-Macaire, St-Emilion, VIN BLANC, Duverger.

A vendre par A. ROCHEREAU & Co, 23 et 25 rue St-Louis.

Par "Paramount" et en Magasin.

100 barriques Vin R. C. & Co, et autres marques. [illegible] Vin Bordeaux, qualité supérieure. [illegible] Cognac, "Fine Champagne". [illegible] Sherry, Sardines, Cerises, Vermouth, etc.

A vendre par MERCIER & REINE, 41 Vieille-Levée. 28 mars—3t

100 Tierçons SAINDOUX "Refined" [illegible] A vendre par MERCIER & REINE, Vieille-Levée.

Changement de Domicile.

MADAME GOUBLER, Sage-Femme, a l'honneur d'informer ses connaissances et le public en général qu'elle vient de transférer son domicile de la rue Dumaine et Bourgogne [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 132 et 134, rue Vieille-Levée, 132 et 134.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT:
Du Candi en gros et en petits bâtons.
Toute espèce de Candie à la crême.
Toute espèce de candie nougatte.
Candie dur.
Candi amer (Horehound).
Candi tressé.
Candi dur.
Popping Kisses américains.
Pâte de Jujube.
Toute espèce de Chocolats.
Gommes.
Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX simples et glacés.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le goût demandé.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie.
[illegible] de toutes grandeurs.
Feuilles de pâte de gommes.
Feuilles or et argent.
Toute espèce de vases.
Fleurs de tous genres.
[illegible]
Noix de fantaisie.
Papier dentelle, etc.
[illegible] au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works:

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 132 et 134 de la rue Vieille-Levée.

Compagnie des Vins du Pacifique FORMÉE POUR LA VENTE DES **Vins et Brandy de Californie**

Vignobles du Comté d'Eldorado, Californie.

Bureaux et Magasins de Vente 38 RUE DU CAMP 38 Nouvelle-Orléans.

CHAS. B. PETIT, Trésorier et Agent Commercial.

Notre Compagnie est composée des Propriétaires des Vignobles de la meilleure région vinicole de Californie, associés pour la vente des Vins et Brandies de leur propre récolte.

Voici une partie des qualités de nos produits actuellement en vente:

WHITE WINE, RED WINE, CLARET, HOCK, OLD MISSION, SHERRY, TOKAY, PORT, ANGELICA, MUSCAT, CATAWBA, ISABELLA, SPARKLING, WINE BITTERS, GRAPE BRANDY, BRANDY BITTERS.

Tous nos vins et brandies sont garantis purs.

[illegible]

Adresser les ordres à Pacific Wine Company, 38 RUE DU CAMP, Nlle-Orléans. 25 mars—1m

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU.

TRICOU & BOISSEAU, 88 - - Common St. - - 88

ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de—
CHAPEAUX feutre et laine, pour hommes et enfants.
CHAPEAUX paille et Campêche.
CHAPEAUX pour femmes et fillettes.
11 mars—3m

Avis.

JE fais savoir à mon fils ALBERT ZEPPENFELD, qu'il peut avoir de mes nouvelles au No 262, rue Royale, entre rue Ursulines et Dumaine, Nlle-Orléans. 28 mars—3t

Restaurant Victor, 186 Rue du Canal 186

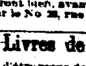

JULES MARTIN, propriétaire, fondateur du Restaurant Victor, vient, par suite de la mort de George Martin, de reprendre la direction de son établissement avec l'assistance de LEON MARTIN, frère de George, depuis longtemps attaché à la maison.

Pensionnaires au mois et à la semaine. 26 mars—1m

Nouveau Magasin. AU BON MARCHÉ!

HYPOLITE MENGELLE, ex-associé de la maison J. O. Bermel, vient d'ouvrir un magasin de Cheveux, de Modes et d'Articles de Fantaisie. Ces articles sont vendus si bon marché, que les dames feront bien, avant de faire leurs emplettes, de visiter le No 38, rue du Camp, près la rue du Canal. 16 mars—1m

Livres de droit.

VENANT d'être reçus de New York, un grand assortiment de LIVRES DE DROIT, des dernières éditions. Les avocats feront bien de venir examiner ces ouvrages. S. F. SISKRON. 21 Commercial Place.

En Débarquement

De la barque américaine "Paramount," de Bordeaux:

VIN ROUGE.
300 Barriques Vin Rouge B&P Château, [illegible]
20 demi-barriques Vin Rouge B&P Château, [illegible]
VIN BLANC.
70 Barriques Vin Blanc B&P St-Germain, [illegible]
20 demi-barriques Vin Blanc B&P St-Germain, [illegible]
COGNAC.
16 Huitièmes Pipes Monterey fine Champagne 1858, de A. L. Bottesa & Co.

A vendre par T. BAILLY-BLANCHARD Jr., No 35, rue Vieille-Levée. 28 mars—3t

Champagne. Moutarde. Cirage.

200 Paniers Champagne, Krug & Co.
[illegible] caisses [illegible] L. Roederer.
[illegible] moutarde [illegible]
[illegible] Cirage français (véritable).
[illegible] Porter, de B. B. Byass.

En débarquement et à vendre par J. M. SOLARI, 45 rue Royale.

A VENDRE A L'AMIABLE.

JUSQU'AU 2 avril 1871, pour cause de départ, au No 86 de la rue Désirée, entre les rues Dauphine et Moreau, Troisième District—

De beaux meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, français et anglais, de prix, argenterie magnifique, porcelaine de Sèvres, etc., etc.

Le public est invité à venir les examiner. La maison sera ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

A vendre,

UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situé au No 225 rue Dauphine, entre Marais et Tremé, pour cause de maladie du propriétaire.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Louer,

A partir du 1er Mai 1871, avec un long bail, le haut du magasin F. Dumonteil, encoignure Canal et Bourbon, et le magasin de la maison No 17 rue Bourbon, entre Canal et Bienville.

S'adresser à F. DUMONTEIL, Canal et Bourbon.

A Louer de suite,

Le haut des magasins de MM. Léon F. Pinnard, 151 et 153 rue de Chartres. S'adresser chez LÉON F. PINNARD, à côté de Maison.

A vendre ou à louer, à Mandeville,

[illegible]

Maison à louer

124 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourbon. [illegible] S'adresser à HENRY CHIAPELLA.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 28 MARS—CLASSE No 74.

26 31 74 36 10 71 27 3 69 4 56 35 31

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, [illegible] public et journellement, dans les salons de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs.

Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. En témoignage de quoi, nous apposons notre signature. Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 28 mars 1871. H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Nouvelles Marchandises DE PRINTEMPS CHEZ GUEBLE & NIPPERT, 137......RUE DU CANAL......137

Reçu par le steamer Chrysolite, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES.
[illegible] blancs à $1, 2, 3 et 4 boutons,
Gants vert lumière et bleu de ciel,
Un nouvel envoi de nos excellents gants à 75 c. la paire.
Garnitures et Boutons.
Rubans pour Echarpes et Ceintures.
Ombrelles, En-tout-cas, Réseaux, Eventails, etc.
Devants de Chemises, Cravattes, Chignons, etc.

Un fort lot d'Evantails et autres Chinoiseries achetées à la Vente d'Encan de la Cargaison de la barque "Lawrence" que nous sommes prêts à écouler avec une très faible avance sur le prix d'encan.

11 mars—1m PP GUEBLÉ & NIPPERT.

Pianos, **Pianos,** —ET— **Instruments de Musique.**

CHARPAUX & LOUBERE, 9 & 11......RUE ROYALE......9 & 11

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que:

FAIVRE, JELMINI, BORD, avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord.

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte, et autres instruments, de méthodes, etc., etc.

Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris.

Le tout offert à des prix exceptionnellement réduits.

Vor. HEBERT & Cie, 59, RUE DE CHARTRES, Coin Bienville, **Librairie Française,** SEULS AGENTS DIRECTS DE: L'ILLUSTRATION, du MONDE ILLUSTRÉ, de la REVUE DES DEUX MONDES, des MODES PARISIENNES, ainsi que de TOUTES les publications françaises de MÉDECINE, de LITTÉRATURE, de SCIENCES, d'ARTS, de MODES, etc. etc.

Aussi, du Courrier des Etats-Unis, de la Cronica, du Messager Franco-Américain, de New-York.

Articles pour Bureaux. Un grand et magnifique assortiment de **Papiers peints.**

59......RUE DE CHARTRES......59 COIN BIENVILLE

ALE D'ECOSSE.

[illegible] PALE ALE, [illegible] STRONG ALE, WM. YOUNGER & CO, Brasserie Abbey, à Edimbourg, à vendre, aux débarcadères du St-Louis et du Neptune arrivés de Liverpool par P. E. BRULATOUR, seul agent. Aux Nos 116, 118 et 120 de la rue Royale.

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store. Corner Royal & St-Louis.

HATS at 25 cts., 50 cts., 75 cts. Extra qualities from $1 to $3. SILK HATS $3 [illegible]

Avis aux bons Fumeurs. GRAND CHOIX DE **CIGARES** De l'importation directe de la Havane.

COMPRENANT les meilleures marques—Telles que—
Carolina, Aceptacion, Figaro et Estimulad, [illegible], Rosa Aromaticas, Regalia Britanica, Regalia del Rey, Media Regalia, Brevas, Londres, Londres de Corte, Regalia Cilindrada, Conchas et Trabucos. Environ 200,000 Cigares de très bonne qualité, AUX FABRICANTS DE CIGARES. Un lot d'excellent Tabac en feuille du Mexique. Le tout nouvellement reçu comme consignation et à vendre par C. J. LEVEQUE, 46......Rue Vieille-Levée......46 Ancienne maison J. M. Caballero.

De quel fil vous servez-vous? LE FIL DE COTON LONGUE SOIE, DE WILLISTON EST RECONNU **Le meilleur des fils.** NORTH, BRUSH & MASON, Marchands, en gros, de; Articles de fantaisie et "Notions". 25......Rue des Magasins......25 Sont les agents des fabricants.

COW PEAS! COW PEAS! 2,000 boisseaux de FÈVES de la Caroline. A vendre par P. B. DURAND, No. 57, rue Vieille-Levée.

Cow Peas! Riz! 300 Tierçons Riz de la Caroline, 2000 boisseaux Cow Peas [illegible], à vendre par DUPRE, BAINS & Co., [illegible] rue de la Douane.

Une occasion rare. [illegible] l'angle des rues Broad et Canal, [illegible] J. M. HOYLE, Au No 33 rue du Canal.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. 137......CANAL......137 (*Incorporé le 11 mars 1855*)

—OFFICIERS—
L. F. GENERES, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er vice-président.
THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président.
CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président.
SAM. JONES, JR., trésorier.
—Directeurs—
Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Samuel J. Jamison.

Redmer & B. Mannion, 29......Carondelet......29

EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris, S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne, M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Frankfort. Et sur tous leurs correspondants. 11 mars—1m PP

JULES MOSSY, NOTAIRE PUBLIC. 8......Galliar Court......8 28 mars—1m—PP Nouvelle-Orléans.

Marchandises de Printemps.

Le soussigné annonce à ses clients que son magasin est ouvert de nouveau avec un magnifique assortiment de vêtements de printemps et chapeaux pour hommes et enfants, ainsi que chemises, caleçons, etc. etc.

Il sollicite les vêtements sur commande et en garantit la façon.

C. LAZARE, No 205, Vieille-Levée. 11 mars—1m

Demande de Barils à Huile de Charbon.

ON demande des barils à huile de charbon, vides. S'adresser à J. M. O'CONNER, Secrétaire. [illegible] l'Exchange Place.